Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502339-20260126-26012026_DEL06-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

MAIRIE
DE
QUEBRIAC

5 Rue de la Liberté 35190 QUÉBRIAC – Téléphone 02 99 68 03 52

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU

Séance du 26 janvier 2026 – 19H30

L'an **DEUX MIL VINGT SIX,** le **VINGT - SIX JANVIER à 19H30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GAMBLIN Marie-Madeleine, maire.
Date de la convocation : 19 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 15
Présents : Mmes MM. GAMBLIN Marie-Madeleine, JÉHANNIN Pierre, FONTAINE Erwan, HAMON Eric, JUHEL Chantal, THOMAS Anne, BAUGUIL Aude, BELLIER Mickaël (arrivé à 19h50), THOREUX Aurore, DEMOGUE Jean-Louis, CHESNOT Joseph, DUHAUBOIS William, LEVREL Yann, LABBÉ Marie-Christine
Absents excusés: Mmes LEBRETON Angélique, CLOLUS Christine (procuration à Chantal JUHEL)
Absents : Mmes et MM. SAUVAGET Aurore, BODIN Anne-Laure, ROUXEL Régis
Secrétaire de séance : Madame THOMAS Anne.

26.01.2026-DEL06 INFORMATION – CONVENTION BREIZH BOCAGE ENTRE LE GAEC DES PAMPILLES ET LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LINON

Dans le cadre de son contrat de territoire, le syndicat mixte du bassin du linon a décidé de promouvoir le programme de plantation et d'entretien des haies Breizh Bocage afin de limiter le transfert de polluants vers le cours d'eau, de contribuer au développement d'une filière bois énergie locale, de favoriser la biodiversité et de préserver la qualité du paysage sur son territoire.

Aussi, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la signature prochaine d'une convention entre le GAEC des Pampilles de Québriac avec le Syndicat Mixte du Bassin du Linon, Maitre d'ouvrage du programme Breizh Bocage 2 pour la réalisation d'une haie bocagère entre la partie humide de la parcelle qui sera en herbe et la partie la plus saine qui sera en culture (parcelle AB 0057 et AB 0058). La plantation de la haie sur talus 26_PAP01 représente 90 ml.

Lesdites parcelles appartiennent à la commune de Québriac et sont louées au GAEC des Pampilles (bail avec Corentin Leclercq).

Information faite, le conseil prend acte.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Marie-Madeleine GAMBLIN, maire de Québriac

MAIRIE DE QUEBRIAC (Ille-et-Vilaine)